

Ligue des As (Division B/C - dimanche)**Règlements lors du jeu :**

Les lancers frappés sont permis.

Les mises en échec sont interdites.

Un joueur qui se bat: 1ère offense : 3 matchs, 2ième offenses : 5 matchs, 3ième offense : expulsion de la ligue

Un instigateur lors d'une bataille : 1ière offense: 5 matchs, 2ième offense : expulsion de la ligue

3^{ème} homme non-pacificateur : 1^{ère} offense : 3 parties, 2^e offense : 5 parties, 3^e offense : expulsion de la ligue

Un coup de poing: 1ère offense : 1 matchs, 2ième offenses : 3 matchs, 3ième offense : expulsion de la ligue

Une tentative de blessure: 1ière offense : 5 matchs, 2ième offense : expulsion de la ligue

Une extrême inconduite pendant le match : 1^{ère} offense : 1 partie, 2^e offense : 2 parties, 3^e offense : 3 parties

Un Remplaçant qui est puni pour bataille, instigateur, coup de poing, 3^e homme non-pacificateur, tentative de blessure ou lors d'une 2^e extrême inconduite est expulsé pour la saison.

Toutes les punitions peuvent être applicables la saison suivante si elles n'ont pas été totalement consommées.

Un joueur est expulsé de la partie à la quatrième punition mineur simple.

Les punitions sont de 3 minutes en temps continu.

Tous les autres règlements du hockey sur glace s'appliquent en tout temps.

Il doit y avoir un minimum de 5 joueurs et 1 gardien par équipe pour que la partie ait lieu et compte.

Attention : Seul le capitaine et les assistants peuvent s'adresser aux arbitres et ce, peu importe les circonstances.

Règlements sur la saison :

Les parties annulées par une équipe ne seront pas remboursables et non-rejouées.

La saison sera de 25 parties excluant les séries éliminatoires.

Tout retard de paiement entraînera des frais d'intérêts de 5% par mois.

Toutes les suspensions sont sans remboursement.

Un joueur peut jouer seulement dans une équipe et ce, à titre de régulier ou remplaçant.

La liste de joueurs devra être remise au plus tard le 28 septembre 2008. Aucun changement ne sera accepté après cette date à défaut de perdre tous les matchs suivants. Tout joueur non-éligible après cette date entraînera automatiquement une défaite pour l'équipe. Un ajustement des listes de joueurs pourra être considéré à la mi-saison et accepté par le comité des capitaines.

Une équipe doit aviser au moins 48 heures à l'avance pour annuler un match sans pénalité.

La saison sera de 24 parties excluant les séries éliminatoires. Pour un total possible de 30 parties

Le contrat de 5005,00\$ devra être payé aux dates ci-bas.

Une somme minimale de 2502.50\$ est exigée pour le 26-27 septembre 2008 et la balance du contrat (2502.50\$) avant ou le 30-31 janvier 2008

Une amende de 100,00\$ est imposée aux équipes qui ne respecteront pas le nombre minimal de joueurs pour un match ou le délai pour aviser d'une absence de l'équipe pour un match. Cette amende sera versée à l'équipe adverse.

Les joueurs participants aux séries devront avoir participés à au moins 5 parties au cours de la saison incluant 1 match avant la pause des fêtes. Les gardiens de buts sont exemptés de cette clause.

Advenant l'éventualité que deux équipes aient la même couleur de chandail, un tirage au sort sera fait pour identifier qui empruntera les chandails de l'Aréna Fort Saint-Jean

La ligne rouge centrale ne sera considérée qu'en cas de dégagement et non pour les passes franchissant deux zones.

La dernière minute des parties est jouée en temps arrêté et la fusillade déterminera du vainqueur après le temps réglementaire.

Le perdant de la fusillade récoltera 1 point au classement et le gagnant en récoltera 2.

Règlements sur la violence :

Malgré les règlements susmentionnés, la direction de l'Aréna Fort-Saint-Jean pourra sanctionner de la façon suivante tout geste de violence, que celui-ci ait ou non été pénalisé lors d'une partie :

- 1^{ère} sanction : avertissement au joueur qu'il pourra être expulsé de la ligue sans remboursement ;
- 2^e sanction : expulsion de la ligue sans remboursement.

Malgré les règlements susmentionnés, la direction de l'Aréna Fort-Saint-Jean pourra expulser de la ligue sans remboursement un joueur qui pose un geste de violence grave.

Malgré les règlements susmentionnés, la direction de l'Aréna Fort-Saint-Jean pourra sanctionner de la façon suivante toute conduite antisportive, incluant toute conduite antisportive envers les officiels, que celle-ci ait ou non été pénalisée lors d'un match :

- 1^{ère} sanction : avertissement au joueur qu'il pourra être suspendu pour une ou plusieurs parties ;
- 2^e sanction : suspension pour une ou plusieurs parties et avertissement au joueur qu'il pourra être expulsé de la ligue sans remboursement ;
- 3^e sanction : expulsion de la ligue sans remboursement.

Les gardiens auront un avertissement pour avoir lancé la rondelle dans les gradins et un 2 minutes à la 2^e offense dans le même match.

Règlements sur la patinoire :

La demi-visière (au minimum) est obligatoire.

Il est interdit de sauter sur la patinoire avant que les portes d'accès de la zamboni aient été totalement fermées.

La période de réchauffement sera de 5 minutes et il y aura une pause de 1 minute entre les périodes. Il y aura pénalité de 2 minutes pour tout retard de match en début de rencontre.

Les joueurs suspendus ne sont pas admis derrière le banc des joueurs, ils peuvent par contre assister au match dans l'aréna.

Obligation de l'aréna Fort St-Jean:

Fournir les heures de glace telles que détaillées à la cédule en annexe.

Fournir 2 arbitres par partie.

Fournir 1 marqueur par partie.

Fournir les statistiques de ligue (équipe et joueur) aux 2 semaines sur internet au site www.sport-absolu.com

Respecter les clauses du contrat d'équipe.

Obligation de chacune des équipes :

Respecter le contrat d'équipe signé avec la direction de l'aréna incluant chacune des clauses au verso de celui-ci et plus particulièrement:

Il est interdit d'apporter ou de consommer de la bière ou toutes autres boissons dans les vestiaires autres que celle vendu par le concessionnaire.

Les vestiaires doivent être libérés au plus tard 45 minutes après la fin de la partie .

Respecter les montants et les dates de paiement du contrat d'équipe.

Fournir une équipe complète pour chacune des parties seuls les joueurs inscrits sur la liste de l'équipe sont admissibles.

Respecter les clauses du présent contrat de ligue.

Advenant le cas où un joueur (ou une équipe) ne respecte pas les clauses du contrat d'équipe ou de contrat de ligue, ce joueur (ou l'équipe) sera expulsé de la ligue sans remboursement.

Capitaines	Équipes	Signature
Steve Bernier	Les Glorieux	_____
Pascal Richer	RIC Revêtement	_____
David Veilleux	Construction. J. Veilleux	_____
Mathieu Renaud	Bar du Coin	_____
Sébastien Demers	Bar l'Annexe	_____
Rémi Jacques	Cage aux sports	_____
David Langlois	Chambly Extincteur	_____
Richard Guillet	hockey-heroes.com	_____
Frédéric Leblanc	Café Le Flore	_____
Steve Robitaille	Commission des liqueurs	_____
Jean-Luc Dubé	Uniprix	_____
Éric Larivière	Chapiteau Summum	_____